

Compte Rendu Formation Spécialisée du 14 septembre 2023

Le 14 septembre 2023 s'est tenue une séance plénière de la Formation Spécialisée (FS), la Commission d'Administration Locale (CSAL) dédiée aux conditions de travail (ancien CHSCT). Les sujets évoqués et les réponses apportées par l'Administration sont détaillés ci-après.

I. FOCUS : mise en œuvre et conséquence du « droit d'enquête » de la FS prévu à l'article 64 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 :

La FS dispose de plusieurs outils lui permettant d'exercer ses missions de prévention au nombre desquels figurent le droit de visite et le droit « d'enquête ».

Le droit de visite est déclenché lorsque les représentants du personnel ont connaissance de difficultés au sein d'un service ou d'un site. Il consiste en une délégation comprenant des représentants du personnel et de l'Administration qui effectuent une visite sur le terrain permettant d'aller à la rencontre des agents. Un rapport de visite est ensuite rédigé et remis à l'Administration qui doit y répondre sous 2 mois.

Le « droit d'enquête » peut être déclenché par les représentants du personnel en connaissance de faits graves pouvant mettre en danger la santé des agents. D'un caractère plus formel que le droit de visite, il consiste en une analyse plus poussée de la situation du service que le droit de visite. Il peut comporter une phase préalable d'analyse de documents et diverses étapes dont une incontournable : la rencontre avec l'ensemble des agents et encadrants du service ou site concerné. Réalisé par une délégation composée là aussi de représentants du personnel et de l'Administration, le droit d'enquête donne lieu à un compte-rendu aboutissant à des préconisations. L'Administration dispose, là toujours, d'un délai de 2 mois pour y répondre.

La dénomination de « droit d'enquête » est à dédramatiser, il ne s'agit pas de trouver un coupable à la situation mais bien des solutions à une problématique dysfonctionnelle.

L'Administration a présenté ce jour ses « « réponses » » à un droit de visite portant sur le site de Douai et un droit d'enquête portant sur un service de Direction.

Si pour le site de Douai des éléments, bien qu'évasifs et insatisfaisants, ont été apportés, la réponse de l'Administration au droit d'enquête relève de son côté de l'exercice de style et traduit le mépris de la Direction envers la souffrance de nos collègues.

La Direction admet son incapacité à résoudre la situation. Elle se contente de faire appel à la mission de médiation nationale qui ne dispose cependant guère du pouvoir de faire appliquer ses éventuelles préconisations.

Devant l'inertie de la Direction et après une suspension de séance, l'intersyndicale a acté de l'absence de réponse de l'Administration aux préconisations faisant suite au droit d'enquête et déposé une délibération réitérant l'ensemble de ses préconisations.

Solidaires Finances Publiques 59 a exigé le renvoi du sujet à une prochaine instance.

Solidaires Finances Publiques 59 s'élève contre l'écran de fumée que diffuse l'Administration comme seule réponse à la souffrance de ses personnels et exige de réelles réponses à chacune des préconisations de la délégation d'enquête ou de visite.

Solidaires Finances Publiques 59 s'érige fermement contre les manœuvres de la Direction qui ne vise qu'à gagner du temps.

Solidaires Finances Publiques 59 exige que l'Administration réponde à son devoir de protection et de préservation de la santé de ses personnels.

II - Questions diverses

- Engagement de travaux sur le site du SGC de Caudry visant à la création en étage d'une salle de convivialité et d'une salle de réunion :

L'Administration s'est engagée à déployer autant que possible le télétravail pour les agents qui seront impactés par ces travaux.

Solidaires Finances Publiques rappelle néanmoins son opposition à la réalisation de travaux en site occupé.

- Implantation du tiers-lieu d'Orchies et de la caisse :

Une présentation du projet devrait avoir lieu au CSAL de Novembre.

- Transfert provisoire du PCE de Lille-Fives sur l'ancien plateau du centre d'encaissement :

Une visite est prévue le 18 septembre à l'occasion de laquelle un plan d'installation devrait être transmis par l'Administration.

- Site de Denain ; des problèmes à la clé !!

Les organisations syndicales ont appelé l'attention sur la situation surréaliste du site de Denain concernant l'ouverture et la fermeture du bâtiment.

En effet, bien que cette mission relève normalement des responsables de service, il apparaît que ces derniers auraient décidé de déléguer cette mission aux agents...Étrangement, cette délégation n'entraînerait, selon l'Administration aucun transfert de responsabilité !!

Solidaires finances publiques 59 juge inadmissible de faire peser sur les agents une mission qui est normalement dévolue aux responsables de service et ce, sans aucune concertation et sur la base d'un volontariat imposé et donc, tout à fait relatif.

Solidaires Finances Publiques 59 rappelle que cette responsabilité est attribuée aux seuls chefs de service qui se doivent, comme ils l'imposent à leurs agents, de s'organiser pour assurer la continuité de cette mission.

